



Defense contre attaque pour vice caché auto

Par **fossey christian**, le **03/04/2018** à **20:53**

bonsoir

j'ai vendu le 25 janvier 2018 un véhicule a un particulier

en lui indiquant que la révision annuelle serait a faire fin février .

le 26 mars l'acheteur m'appelle en colère car la voiture vient de rendre l'ame !!

l'acheteur a fait 5000 km avec cette voiture et n'as pas fait l'entretien normale ,de plus il m'avait appelé le 10 mars pour me dire que le voyant d'huile s'était allumé ce qui m'a fait lui dire que il devrait voir un garagiste mais pas moi je ne suis pas mécanicien.

maintenant il veut le remboursement du véhicule plus des dommages pour les frais engagés!!.

ma voiture n'a connu aucun soucis pendant les 9 ans et les 70000 km parcourus par moi quelques conseils de défense me serait utiles .

merci d'avance

Par **Visiteur**, le **03/04/2018** à **21:18**

Bsr,

Il est très étonnant qu'un moteur lâche pour un si faible retard de révision..., mais avec un manque d'huile c'est très fréquent.

L'acheteur a-t-il noté quelque part avoir reçu cette information relative au calendrier de révision ?

Il peut tenter une action contre vous, mais vous mêmes, vous pouvez vous défendre avec les arguments que vous exposez.